Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_3_7-DE

Pédernec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER Jacqueline, LE BLEVENNEC Patrick, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : GUELLEC Gisèle (procuration donnée à LE MERRER Gwenola)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026

2026.3.7 – Création et composition des commissions municipales

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Considérant que le Conseil municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil,

Considérant que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions municipales,

Considérant la volonté d'assurer une représentation des différentes sensibilités du Conseil municipal au sein des commissions,

Il est précisé que la première adjointe participe à l'ensemble des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe de commissions municipales ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux, les convocations étant adressées aux seuls membres désignés ;
- D'approuver la création et la composition des commissions municipales suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_3_7-DE

Bâtiments	Vincent LE GAC Stéphane RIOU Jacqueline FEUVRIER Patrick LE BLEVENNEC Pascal LE PEUCH Alexandre FINETTI Eveline CARVENNEC Matthieu LE BIHAN Hervé RANNOU
Jeunesse, vie scolaire, bibliothèque	Sandra QUEMENER Gisèle GUELLEC Gwenola LE MERRER Patricia MADIGOU Alexandre FINETTI Christine BALDINHO Jacqueline FEUVRIER Matthieu LE BIHAN Hervé RANNOU
Communication	Sandra QUEMENER Patricia MADIGOU Patrick LE BLEVENNEC Michel-Marie de GUILLEBON Gisèle GUELLEC Fanny TANGUY
Voirie-Affaires rurales & Réseaux, environnement, aménagement du bourg et des quartiers	Gildas LE ROUX Alexandre FINETTI Patrick LE BLEVENNEC Michel-Marie de GUILLEBON Gisèle GUELLEC Christine BALDINHO Pascal LE PEUCH Matthieu LE BIHAN Hervé RANNOU
Finances & Personnel communal	Sandra QUEMENER Vincent LE GAC Gildas LE ROUX Michel-Marie de GUILLEBON Stéphane RIOU Jacqueline FEUVRIER Eveline CARVENNEC Patrick LE BLEVENNEC Fanny TANGUY Hervé RANNOU
Vie associative	Vincent LE GAC Gwenola LE MERRER Christine BALDINHO Michel-Marie de GUILLEBON Sandra QUEMENER Patricia MADIGOU Fanny TANGUY Matthieu LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_3_7-DE

Fait et délibéré à Pédernec le 20 mars 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_3_7-DE